Province du Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Palmarolle

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la grande salle du Centre municipal au 124, rue Principale à Palmarolle, le lundi 2 novembre 2020, à 19 heures.

Séance tenue sous la présidence de madame la mairesse Louisa Gobeil.

Présences :		Absences :	
Mmes	Aline Bégin Lyne Vachon Véronique Aubin	MM	Jacques Chabot

Assiste également à l'assemblée, madame Véronique Hince, directrice générale intérimaire et secrétaire-trésorière intérimaire, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Ouverture de la séance à 19 heures et 06 minutes, et mot de bienvenue du président d'assemblée.

→ LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution nº 20-11-302 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Supprimer ou **reporter** les points suivants :

12.1 Déplacer dans le point 'Période d'information';

L'ordre du jour se lira donc comme suit :

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE;
3. AFFAIRES EN DÉCOULANT;
4. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS;
   4.1. MUNICIPALITÉ DE PALMAROLLE – DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2020;
5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
   5.1. CONTRAT DE SERVICES EN ÉVALUATION FONCIÈRE;
6. URBANISME;
7. DEMANDES ET AUTORISATIONS;
   7.1. FONDATION DE CHARITÉ DES POLICIERS D'ABITIBI-OUEST – CAMPAGNE DES PANIERS DE NOËL;
   7.2. PARTICIPATION FINANCIÈRE 2021 – TRANSPORT PUBLIC ADAPTÉ;
8. RAPPORT DES DÉPENSES ET REDDITION DES COMPTES À PAYER;
9. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL;

10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC;
11. PÉRIODE D'INFORMATION;
    11.1. SCHÉMA DE COUVERTURE D'INCENDIE;
12. SÉCURITÉ INCENDIE;
13. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE;
    13.1. PLAN ET DEVIS POUR RÉFECTION DU RANG 8 ET 9 OUEST;
14. HYGIÈNE DU MILIEU;
15. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
    15.1. APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX TECQ 2019-2023 DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE;
    15.2. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2021;
    15.3. CALENDRIER DE FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DE PALMAROLLE;
    15.4. SOUMISSION CONSTRUCTIONS SYLVAIN ROULEAU – DOUCHE SALLE DE BAIN STUDIO SANTÉ DESJARDINS;
    15.5. SOUMISSION SEMBK – CHANGEMENT DE SERRURE SALLE DE BAIN CENTRE COMMUNAUTAIRE;
    15.6. CHOIX DU NOUVEAU REVÊTEMENT DE SOL POUR LE BUREAU MUNICIPAL;
    15.7. RESPONSABILITÉS ET DOSSIERS DES ÉLUS;
    15.8. PROJET ARTISTIQUE TANYA BÉLANGER;
16. EMPLOYÉS;
    16.1. EMBAUCHE D'UNE ANIMATRICE POUR LE COMITÉ JEUNESSE L'EXIL DE PALMAROLLE;
17. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT;
18. PÉRIODE DE QUESTIONS;
19. SUJETS DIVERS (VARIA);
20. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour présenté par la directrice générale p. i., secrétaire-trésorière p. i. et secrétaire d'assemblée, Véronique Hince, soit adopté tel que présenté.

→ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Résolution nº 20-11-303 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 présenté par la directrice générale p. i., secrétaire-trésorière p. i. et secrétaire d'assemblée, Véronique Hince, soit accepté tel que présenté.

Résolution nº 20-11-304 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020 présenté par la directrice générale p. i., secrétaire-trésorière p. i. et secrétaire d'assemblée, Véronique Hince, soit accepté avec les modifications suivantes :

- La conseillère Aline Bégin était présente par le biais de Zoom;
- L'élection partiel a été proposée par la conseillère Aline Bégin et appuyé par le conseiller Jacques Chabot et non approuvée à trois (3) contre deux (2).

→ AFFAIRES EN DÉCOULANT

→ DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS

Municipalité de Palmarolle – Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2020

La secrétaire-trésorière intérimaire Véronique Hince présente les états comparatifs au 30 septembre 2020, états comparatifs qui sont présentés bi annuellement.

→ DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

→ URBANISME

→ DEMANDES ET AUTORISATIONS

Résolution nº 20-11-305 **Fondation de charité des Policiers d'Abitibi-Ouest – Campagne des Paniers de Noel**

CONSIDÉRANT que la mission de la *Fondation de Charité des Policiers de la MRC de l'Abitibi-Ouest* est d'offrir à chaque famille dans le besoin, un panier de denrées en plus d'un cadeau personnalisé à chaque enfant;

CONSIDÉRANT que le partenariat est précieux pour la *Fondation* et que cette mission est basée sur les dons des généreux partenaires;

CONSIDÉRANT que la Municipalité contribue chaque année à cette campagne depuis 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Aline Bégin, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal n'autorise pas le partenariat offert en participant à l'un des plans de commandite proposés pour la Campagne des *Paniers de Noël 2020* puisque toute la population est sollicitée et mandate la conseillère Aline Bégin de constituer la liste des adhésions, dons, formations et renouvellement annuelle qui sera déposée à la séance ordinaire du 7 décembre 2020 pour approbation et que la Directrice générale intérimaire possède un budget de 5000$ pour gérer les adhésions, dons, formation et renouvellement annuelle.

Résolution nº 20-11-306 **Participation financière 2021 – Transport public adapté**

ATTENDU que la municipalité a adhéré au programme du Transport Public Adapté en 2019 (résolution 18-12-352) pour un montant de huit mille quatre-vingt-onze dollars (8 091$);

ATTENDU que pour l'année 2021 la participation demandée est de huit mille quatre-vingt-onze dollars (8 091 $);

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Aline Bégin, appuyé par le conseiller Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la dépense qui sera inclue au budget 2021, pour le montant susmentionné, afin d'adhérer au programme du *Transport Public Adapté d'Abitibi-Ouest* pour l'année 2020, qui sera effectué en trois (3) versements égaux de deux mille six cent quatre-vingt-dix-sept dollars (2 697 $) en janvier, avril et septembre 2021.

→ RAPPORT ET REDDITION DES COMPTES À PAYER

Résolution nº 20-11-307 **Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer au 31 octobre 2020**

ATTENDU que conformément aux dispositions du *Code municipal*, la municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;

ATTENDU que le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;

ATTENDU que la municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;

ATTENDU qu'une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;

CONSIDÉRANT *que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa, prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;*

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer ;

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu :

QUE la liste des dépenses, ainsi que la liste des comptes à payer au 31 octobre 2020, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soient acceptées telles que présentées, pour un montant total de cent soixante-seize mille trois cent soixante-quatre et cinq cents (176 364.05 $);

QUE la liste des factures payées, non autorisées par le conseil, présentée par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de vingt-deux mille deux cent soixante-dix et soixante-quatre cents (22 270.64 $);

QUE la liste des salaires versés au 31 octobre 2020, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de vingt mille huit cent soixante-quatre et quarante-trois cents (20 864.43 $).

La directrice générale p. i. et secrétaire-trésorière p. i. Véronique Hince, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

→ RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

→ PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC

→ PÉRIODE D'INFORMATION

Schéma de couverture d'incendie

→ SÉCURITÉ INCENDIE

→ TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

Résolution nº 20-11-308 **Plan et devis pour réfection du rang 8 et 9 Ouest**

ATTENDU que le rang 8 et 9 Ouest nécessite des réparations supplémentaires sur une longueur de 3200 mètres;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'effectuer le relevé topographique du tronçon de 3200 mètres avant de procéder aux travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise le plan et devis de Stantec au montant de quatorze milles cinquante dollars (14 050$) pour la réfection du rang 8 et 9 Ouest de la Municipalité de Palmarolle.

→ HYGIÈNE DU MILIEU

→ DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Résolution nº 20-11-309 **Approbation de la programmation des travaux TECQ 2019-2023 de la taxe d'accise sur l'essence**

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du *ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Aline Bégin, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le *Ministère* en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du *ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*;

- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

- la municipalité s'engage à informer le *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Résolution nº 20-11-310 **Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021;

Q'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec* qui régit la municipalité;

QUE les séances se tiendront les lundis, à l'exception des lundis fériés où les séances seront les mardis, à 19 heures à la grande salle du Centre municipal au 124, rue Principale à Palmarolle.

CALENDRIER des séances ordinaires 2021		
11 janvier	3 mai	7 septembre **(mardi)**
1er février	7 juin	4 octobre
1er mars	5 juillet	1er novembre
6 avril **(mardi)**	3 août **(mardi)**	6 décembre

Résolution nº 20-11-311 **Calendrier de fermeture du bureau municipal de Palmarolle pour le congé des fêtes**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal décrète que le bureau municipal sera fermé pour la période des Fêtes soit, du lundi 21 décembre 2020 jusqu'au 1 janvier 2021 inclusivement. Les heures normales de bureau reprendront le lundi 4 janvier 2021.

Résolution nº 20-11-312 **Soumission Constructions Sylvain Rouleau – Douche salle de bain Studio Santé Desjardins**

ATTENDU que la douche de la salle de bain pour femme du Studio Santé Desjardins est brisée et qu'elle doit être réparée dès que possible;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Aline Bégin, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la soumission de Constructions Sylvain Rouleau au montant de milles neuf cents quatre-vingt-quinze dollars et vingt-cinq cents (1995,25$) pour la réfection de la douche pour femmes au Studio Santé Desjardins.

Résolution nº 20-11-313 **Soumission SEMBK – Changement de serrure salle de bain centre communautaire**

ATTENDU que le CISSSAT, locataire d'une partie du centre communautaire, a présenté une demande pour le changement des serrures des cabinets de toilettes de la grande salle;

ATTENDU que les employés du CLSC doivent avoir leurs cabinets de toilettes distinctes de ceux des usagers du centre communautaire pour une raison de salubrité;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Aline Bégin, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de serrure par SEMBK pour une sommes de cinq-cents cinquante-trois dollars et quatre-vingt-quinze cents (553.95$).

Résolution nº 20-11-314 **Choix du nouveau revêtement de plancher pour le bureau municipale**

ATTENDU que l'achat et l'installation, fait à l'interne, d'un nouveau revêtement de sol est nécessaire pour la réfection du bureau municipal, pour des mesures sanitaires et pour la sécurité des employés tel que recommandé suite à la visite de la CNESST;

ATTENDU que trois (3) soumissions provenant d'entreprises locales ont été présentées au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal reporte le point et mandate la conseillère Aline Bégin pour finaliser ce dossier.

Résolution nº 20-11-315 **Projet artistique Tanya Bélanger**

ATTENDU que Tanya Bélanger a demandée au conseil municipal d'exposer ses sculptures sur le terrain de la Promenade Dagenais à partir du mois de Juin 2021 jusqu'au mois d'octobre 2021 ;

ATTENDU que Madame Bélanger ne s'attend à aucune compensation financière de la part de la Municipalité de Palmarolle mais aimerait obtenir de l'aide pour le déchargement et l'installation de ses sculptures ainsi que pour l'entretien du terrain sur lequel celles-ci seront exposées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise le projet de Madame Bélanger, cependant, une présentation du projet devra être faite aux membres du conseil, un protocole d'entente devra être constitué, les emplacements serons à déterminer ainsi que la responsabilité de la Municipalité de Palmarolle envers ces sculptures.

→ **EMPLOYÉS**

Résolution nº 20-11-316 **Embauche d'une animatrice pour le Comité Jeunesse l'Exil de Palmarolle**

ATTENDU que le comité jeunesse l'Exil de la Municipalité de Palmarolle a besoin d'un animateur pour ses activités auprès de nos jeunes citoyens ;

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de Madame Léa Nolet au poste d'animatrice pour le Comité Jeunesse l'Exil de Palmarolle à raison de 3.5 heures par semaine.

→ **AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

→ **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

→ **SUJETS DIVERS (VARIA)**

→ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution nº 20-11-317 **Levée et fermeture de la séance**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu et adopté :

QUE la séance soit levée à 20 heures et 23 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

_____
Louisa Gobeil
Mairesse

_____
Véronique Hince,
Directrice générale intérimaire,
Secrétaire-trésorière intérimaire